

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le DSAS salue le travail d'audit de la Cour des comptes sur l'AVASAD et en tiendra compte dans les réformes à venir

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a pris acte des résultats de l'audit mené par la Cour des comptes sur la performance du dispositif de mise en oeuvre de la politique d'aide et de soins à domicile. Il salue l'important travail d'analyse qu'elle a effectué, lequel fournit des pistes d'amélioration pertinentes pour le futur de l'organisation et du pilotage de l'aide et des soins à domicile vaudois.

La Cour des comptes s'est saisie du sujet de l'audit en raison de l'importance des besoins, actuels et à venir, en prestations d'aide et de soins à domicile de la population vaudoise. Le rapport relève que la création de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) en 2009 a permis des progrès en terme de gouvernance et de coordination de la prise en charge des personnes âgées, favorisant ainsi l'accessibilité des prestations sur l'ensemble du territoire vaudois. La Cour des Comptes émet plusieurs recommandations à l'AVASAD, parmi lesquelles la nécessité de poursuivre le développement d'outils communs, de renforcer les démarches d'harmonisation des processus, d'intensifier le pilotage de l'efficacité des associations et fondations régionales et de renforcer la coordination au sein du dispositif en général. Le DSAS en a pris acte et considère que ce sont des pistes d'amélioration pertinentes pour le futur de l'organisation et du pilotage de l'aide et des soins à domicile vaudois.

Le DSAS et l'AVASAD se sont entendus en novembre 2015 sur l'établissement d'une feuille de route qui permettra à court terme de faire face à la récente augmentation d'activité des Centres médico-sociaux (CMS). Parmi les sept mesures en cours de réalisation figure notamment l'analyse des raisons de cette augmentation, qui s'avère variable d'un CMS à l'autre. Les cas de prise en charge demandant beaucoup de soins seront entre autre répertoriés, afin d'examiner leur impact sur l'augmentation de l'activité des CMS. Il s'agira également d'optimiser les charges de support au siège de l'AVASAD comme dans les Associations/Fondations régionales. Les départs naturels et la réévaluation des investissements informatiques permettront d'atteindre cet objectif et de renforcer les ressources destinées aux soins.

En outre, des réformes structurelles sont aussi envisagées par le DSAS en vue de faire face au vieillissement de la population. Afin de piloter ce système, le DSAS étudie l'option de créer des institutions régionales de santé qui assumeraient ensemble les fonctions des réseaux de soins et de l'AVASAD. Ce cadre général a fait l'objet d'Assises au mois de mars, réunissant près de 300 personnes représentant l'ensemble des partenaires concernés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 avril 2016

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 079 743 42 37; Stéphanie Monod, cheffe du Service de la santé publique, 021 316 42 16; Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44